"Transilien & Petits Collectifs"







L'UNSA-Ferroviaire a été reçue, lundi 20 mars 2017, dans le cadre d'une Demande de Concertation Immédiate (DCI) portant sur les « Petits Collectifs ».

En préambule, malgré tous les moyens déployés en amont pour convaincre les agents des bienfaits du projet (Groupes de Travail avec café, croissants...) et préparer les agents au changement, force est de constater que la mise en place du projet se fait dans la précipitation et à marche forcée. Les cheminots n'ont pas d'autres choix que d'intégrer le projet, convaincus ou non.

L'UNSA-Ferroviaire, dès le début du projet, <u>avait alerté sur les risques probables d'un tel projet</u>: difficultés managériales pour les Chefs d'équipes (M1 à la qualification D) et surcharge de travail pour les managers.

Sous couvert d'un management de proximité, la Direction en profite pour abaisser le centre de gravité (un agent de qualification D assurera les missions d'un dirigeant de Proximité (DPX) actuellement à la qualification E ou F).

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé son opposition au projet.

Rex sur les mises en place de Paris Saint-Lazare et Paris Nord :

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est inadmissible que les dysfonctionnements constatés lors de la mise en place sur Paris-St-Lazare (PSL) n'aient pas été pris en compte avant la mise en place sur Paris-Nord (PN). Il aurait fallu à minima tirer profit de ce constat pour ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Il est inacceptable que les agents se retrouvent en poste sans formation, indispensable à la tenue de leur nouveau poste. Par ailleurs, l'UNSA-Ferroviaire déplore l'absence des outils de travail (exemple : boite mail, CB, validation du Pass Carmillon pour accéder à leur lieu de travail, ...)













UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS Tél : **01 53 21 81 80 •** Fax : **01 45 26 46 65**

E-mail: federation@unsa-ferroviaire.org

À la lumière de ces éléments, l'UNSA-Ferroviaire exige :

- ❖ un véritable accompagnement des agents sur le terrain au quotidien afin de prévenir les risques psycho-sociaux (RPS) et rappelle à l'Entreprise son obligation légale de préserver la santé mentale et physique des salariés (Code du Travail L4121-1),
- un point d'étape en juin 2017 avec constat, analyse et préconisations,
- ❖ un véritable REX fin 2017,
- ❖ un décalage du calendrier pour les mises en place dans les établissements TRANSILIEN de Paris Est, Paris Sud-Est, et Paris Rive-Gauche.

Pour seule réponse, la Direction accepte un REX en fin d'année!

Intégration des GCIF (Groupe de Contrôle Ile de France) dans le projet :

L'UNSA-Ferroviaire fait part des inquiétudes justifiées des ASCT face aux nombreux projets (mise en place des nouveaux établissements par Activité, assermentation des agents gares, projet « Petits Collectifs », suppression constante des effectifs GCIF, ...) qui pour eux signifient la fin du métier d'ASCT et donc de Roulant en IDF.

La Direction nous garantit, à ce jour, que les missions des GCIF sont prioritairement axées sur le contrôle à bord. La Direction nous confirme que le statut de roulant des GCIF n'est pas remis en cause. Néanmoins, Transilien souhaite actionner tous les nouveaux leviers pour la lutte antifraude dont c'est la priorité.

L'UNSA-Ferroviaire s'opposera à tout levier qui sera susceptible de dégrader les conditions de travail des GCIF.

Évolution Managériale :

L'UNSA-Ferroviaire propose à l'Entreprise de revoir sa copie. La Fiche de poste des Chefs d'équipes (M1) est un copié - collé de l'actuelle fiche de poste des DPX.

L'UNSA-Ferroviaire demande l'allègement de la fiche de poste des M1 avec le report de certaines missions vers les Managers de secteurs (M2) en leur adjoignant des effectifs supplémentaires à la qualification E. Prétextant une simplification d'une ligne managériale plus courte, la Direction nous oppose une fin de non recevoir.

Conclusion:

Les premières mises en place des projets donnent raisons aux alertes précédentes de l'UNSA-Ferroviaire : Hélas !!! De nombreux agents manifestent déjà leur mal-être...

L'UNSA-Ferroviaire met en garde l'Entreprise sur une énième dégradation des conditions de travail et sur une augmentation probable des Risques Psycho Sociaux.

L'UNSA-Ferroviaire n'en restera pas là et saura interpeller l'Entreprise au plus haut niveau!



Paris, le 20 mars 2017